

# UNION SYNDICALE FEDERALE

des Services publics européens et internationaux

avenue des Gaulois, 36 - B-1040 Bruxelles - tel.32.2.733.98.00 - fax 32.2.733.05.33

[usf@unionsyndicale.eu](mailto:usf@unionsyndicale.eu)

**CONGRES DE NIVELLES - 24 au 27 septembre 2011**



## RESOLUTION

### EXERCICE DES DROITS SYNDICAUX

L'USF dénonce avec vigueur la détérioration massive des conditions d'emploi dans les Institutions communautaires et organisations internationales en Europe. Elle se manifeste dans le recours systématique à des contrats précaires. Ceux-ci tendent à devenir la norme dans nombre d'organes.

Cette détérioration est une des raisons principales de l'affaiblissement sensible du dialogue social. On constate une dégradation rapide de l'engagement syndical par peur de représailles personnelles. Ceci aboutit à un exercice faible, voire un non-exercice de l'activité syndicale, particulièrement marqué dans les offices, agences et organisations coordonnées.

L'USF exige :

- La reconnaissance réelle, sur le terrain, de l'activité syndicale.
- La reprise d'un dialogue social digne de ce nom.
- La reconnaissance et le respect effectifs des comités du personnel.
- La reconnaissance et le respect effectifs des organisations syndicales et professionnelles, entre autres, à travers la signature d'accords-cadres.
- Le respect intégral des accords existants.

Ces exigences s'inscrivent dans la charte européenne des droits fondamentaux et dans le droit communautaire. L'USF demande instamment que les Institutions européennes et les Etats membres soutiennent leur service public européen, garant d'une défense réelle et objective de l'intérêt public communautaire.